 <p>Réseau d'innovation et de transfert agricole dans les DOM</p>	<p align="center">COMPTE-RENDU Atelier Matériel Végétal</p> <p align="center">Mercredi 28 février 2018 (10h30 à 12h30)</p>	
<p>Animateur : Liliane PHANTHARANGSI Rédacteur : Liliane PHANTHARANGSI Correcteurs : Ensemble des présents</p>	<p>Nombre de pages : 5</p>	<p>Date d'envoi : 08/03/2018 Date de publication : 15/03/2018</p>

Présents :

Cf : Feuille de présence

- **Guadeloupe (2):**

Patrice CHAMPOISEAU (IT2)

Liliane PHANTHARANGSI (IT2)

- **Guyane (1) :**

Géraldine PAUL (Chambre d'agriculture)

- **La Réunion (3) :**

Guillaume INSA (ARMEFLHOR)

Bernard REYNAUD (Université Réunion /CIRAD)

Eric LUCAS (Chambre d'agriculture)

- **Martinique (1) :**

Marie-France DUVAL (CIRAD)

- **Mayotte (2) :**

Siti Frahati SAID HACHIM

Naailou YAHAYA (Chambre départemental)

- **Métropole (4) :**

Pierre EHRET (MAA)

Richard BORDEAU (MAA)

Hugues DEBOISGROLLIER (GNIS)

Emmanuel BLOQUEL (INRA) par skype

Ordre du jour :

- Bilan, échanges sur les situations rencontrés dans chaque DOM
- Livrables et perspectives de travail

Supports :

- Livrable : tableau des dispositifs et projets d'appui à la production de plants d'agrumes dans les DOM
- Présentation : Inscription des variétés d'agrumes – matériel C.A.C. (Emmanuel BLOQUEL, INRA Corse)

1. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES :

a. Différents contextes et stratégies de gestion de crises sanitaires sur la culture des agrumes dans les DOM

• Guadeloupe :

Aides diverses : aux pépiniéristes, aides à la replantation, aides à l'arrachage (minimis et aides de la Région)

Contexte : année 2000 détection du psylle, 2012 détection officiel Citrus greening (HLB) baisse d'utilisation de phyto global depuis la détection du HLB, Lime Tahiti meilleure tolérance au HLB

Mauvaise perception des producteurs par rapport aux plants sains d'agrumes car « on n'enlève pas le risque de contamination au HLB »

Politique d'arrachage : peu appliqué mise à part dans les pépinières

Nouvelles variétés en essais par le Cirad : au bout d'un an de plantation => recontamination au HLB, travaux de recherche en Floride et au Brésil montre que la recontamination au HLB est très rapide

Guide de bonne pratique diffusé par les pépiniéristes aux agriculteurs qui achètent des plants d'agrumes « sains » certifiés par le SOC (Service Officiel de Contrôle, GNIS)

Mission en juin 2018 avec le GNIS-SOC (Hugues DB) pour le contrôle/certification des pépinières CAC

• Martinique :

Décision récente CROPSAV pour réorientation de la politique sanitaire : arrachage des plants malades en pépinière et rayon autour

Réticence des particuliers et producteurs à l'arrachage

Foyer chancre citrique (CC) prioritaire par rapport au HLB, stratégie de garder la capacité d'arrachage pour CC

Difficile d'éradiquer le HLB car présent partout sur le territoire, moins d'impact qu'en Guadeloupe

• Mayotte :

Aides minimis glissant, plafond de 15 000 €

Contexte : absence du HLB, présence du CC, pas encore de programme de plants sains, projet en cours par le conseil départemental, appui technique de la Réunion, Guadeloupe.

Manque de documents techniques comme un cahier des charges destinés aux producteurs pour la replantation des agrumes (solution : partage de documents via COATIS)

• La Réunion :

Aides aux producteurs, FEADER mesure 417 mais retard dans le financement

Recrudescence du HLB depuis 2015

Thèse prévu en octobre 2018 : les routes d'invasions, vitesses de diffusion, dynamique en inter-DOM dans des systèmes plus ou moins complexes.

Suivi épidémiologique des plants sortis de pépinière de plants « sains » : par rapport au CC, les plants « sains » sont recontaminé plus lentement que par le virus de la Tristeza (environ 2 ans), cela dépend aussi du contexte environnemental (événement cyclonique)

Programme essais variétaux très long, travail sur les porte-greffes tétraploïdes (niveau de tolérance à évaluer selon les conditions agroenvironnementales : gradient altitude, pluviométrie...) à lancer en

collaboration (Cirad Guadeloupe) , message à faire passer aux professionnels agricoles (résultats de la recherche : pas avant 5 ans minimum) le pas de temps est long

Historique : HLB à la Réunion était un modèle de réussite pour la gestion du HLB, situation d'« éradication » en 80s : arrachage des foyers et acclimatation réussie des parasitoïdes pour la lutte biologique contre les vecteurs réalisés simultanément , depuis quelques années relâchement de la vigilance, parasitoïdes toujours présents mais présence du psylle asiatique *Diaphorina citri* dans les vergers , présence d'arbres infectés par *Liberobacter asiaticus* (*L. africanus* pas détecté pour le moment) sur les principales zones de production . En pépinière : production non C.A.C. et C.A.C. parfois mélangé (qualité des plants moins bonne), pas de détection de HLB sur les plants CAC en pépinière, comme sur les serres d'amplification (ARMEFLHOR) et le parc à Bois (CIRAD).

Toutefois mise en place de la surveillance, de l'éradication des plants contaminés laborieuse.

Problématique des vergers abandonnés et des agrumes chez les particuliers

Arrêté préfectoral depuis 2017 sur l'obligation d'éradication, mission avril 2018 avec le GNIS-SOC (Hugues DB) pour le contrôle des pépinières CAC

Fiches techniques diffusés aux agriculteurs par la Chambre d'agriculture de la Réunion

- **Guyane :**

Absence de HLB

Programme de plants sains piloté par le CIRAD, pas encore d'implication des pépiniéristes

Peu d'informations pendant l'atelier (personnes impliqués sur les agrumes non présentes)

b. Programme d'essais pour lutter contre les ravageurs et maladies (HLB, CC)

Essais nouvelles variétés en cours dans différents DOM, différents dynamiques car acteurs plus ou moins spécialistes dans le domaine, fort dynamisme à La Réunion et aux Antilles, liens entre les chercheurs CIRAD de La Réunion et Antilles (Unités AGAP avec Raphaël MORILLON basé en Guadeloupe et PVBMT avec Bernard REYNAUD à la Réunion)

Pour les autres DOM : échanges prévus entre La Réunion/Mayotte sur les essais, les pratiques culturales (taille des arbres, ...) traitement à la kaolinite....

Important de prendre en compte de différentes écologies (pédoclimatique, altitude)

En Guadeloupe : depuis fin 2017 travail de co-conception de système de culture innovant, petit groupe d'agriculteurs, appui de l'INRA sur les méthodes de co-conception/participative, en parallèle, l'IT2 a comme projet de tester des filets insect-proof autour des jeunes vergers (comme barrière physique)

Réflexion à faire autour de vergers « complexes » : association de culture

Exemple de gestion de ravageurs en métropole : culture des lavandes, traitement à la kaolinite raisonné, barrière physique avec du sorgho (plantes répulsives), filet insect-proof sur les plants de lavandes contre la cicadelle

Discussions autour du *Murraya* : forte appétence aux psylles mais à priori pas porteur du HLB, préconisation en Guadeloupe de l'arrachage des haies de *Murraya paniculata*

c. Intervention d'E. BLOQUEL (INRA CORSE, CRB CITRUS)

Obligation réglementaire depuis 2017 : toutes les variétés d'agrumes commercialisés doivent être inscrites au catalogue officiel (travail réalisé par l'INRA Corse)

Inscription au catalogue par DHS ou DOR (description officielle reconnue) : dossier relativement simple à monter contrairement au DHS, travaux en cours : validation des descripteurs variétal au comité d'expert GEVES

INRA Corse a reçu la liste des variétés des Antilles et travaille sur le contrôle de conformité et l'inscription d'environ 112 (inscription prévue fin 2018). 2^{ème} série de remontée est prévu pour 2019 : variétés manquantes de Mayotte et la Réunion

d. Semences potagères/maraichères

Nouvelle réglementation sur semences maraichères : obligation d'inscrire toutes les variétés commercialisées dans un catalogue officiel européen

A la Réunion : 1 an dérogation pour l'import de semences hors UE, non inscrite au catalogue (cf. mail de Guillaume INSA)

Impasse au niveau des imports de semences hors UE, semenciers peu intéressé à faire inscrire les variétés car dossiers lourds et couteux, DOM représente un petit marché, or les variétés cultivés représentent parfois un fort intérêt économique pour les territoires (variété appréciée, résistantes à certaines maladies, etc.)

Important de faire remonter à M. JACQUIAU (MAAF) un dossier co-rédigé par les chambres d'agriculture et les instituts techniques pour les questions sur les semences maraichères dans les DOM.

Référents pour l'état des lieux/inventaires des variétés :

- **Mayotte** : Pierre Emmanuel ALGOET (COOPAC), Thomas CHESNAULT (Lycée agricole de Coconi)
- **Guyane** : Thibault GUINGAND (CA Guyane)
- **Martinique et Guadeloupe** : Liliane PHANTHARANGSI (IT2)
- **La Réunion** : Thomas Deslandes (ARMEFLHOR)

2. LIVRABLES ET PERSPECTIVES DE TRAVAIL

a. Livrables et perspectives sur la production de plants d'agrumes :

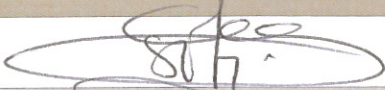
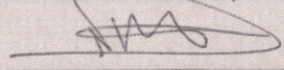
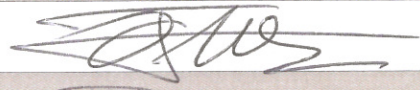
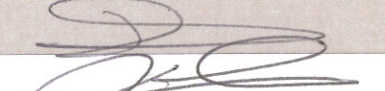

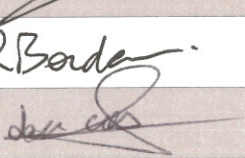




- Compléter le tableau de synthèse sur les agrumes :
Eléments à ajouter : modes de financements
- Espace collaboratif (COATIS) :
Mutualiser les documents techniques (guide de bonne pratique, fiches techniques), administratifs ou autres
- Lister les essais sur les pratiques culturelles en cours dans les DOM
- Prioriser les variétés d'agrumes à inscrire pour 2018 et 2019 (transférer le document de synthèse à E.BLOQUEL, INRA-Corse)

b. Livrable sur les semences potagères/maraichères :

- Monter un dossier reprenant l'inventaire des variétés qui sont impliqués par la réglementation sur les semences maraichères (volumes et part économique de la variété sur le territoire) à dire d'experts (chercheurs, instituts, techniciens OP, Chambre d'agriculture ...)
- Créer un espace collaboratif sur COATIS

Mercredi 28 Février 2018

Atelier Matériel végétal sain - 10h00- 12h30

NOM	PRENOM	SIGNATURE
SAID HACHIM	Siti Gracheh	
CHAMPUISSEAU PATRICE	PATRICE	
Guillaume DUVAL	INSIA Marie France	
REYNAUD	Bernard	
EHRÉT	Pierre	
BORDEAU Lucas	Richard Eric.	R. Bordeaux 
MAHALIA PAUL	Waoi Lou Géraldine	 
BOISGROLLIER	Hugues	
PHANTHARANGSI	Liliane	

Mayotte
Antilles
La Réunion
Martinique
La Réunion
Métropole
Métropole
La Réunion
Mayotte
Guyane
Métropole
Antilles

LIVRABLE ATELIER MATERIEL VEGETAL :

DISPOSITIFS ET PROJETS D'APPUI A LA PRODUCTION DE PLANTS D'AGRUMES DANS LES DOM

	GUADELOUPE 971	MARTINIQUE 972	GUYANE 973	LA REUNION 974	MAYOTTE 975
Contexte	Citrus greening (première détection officielle en 2012) Arrêté préfectoral en 2012	Détection du HLB en 2013 et chancre citrique en 2014. Comité de crise initié par la DAAF/SALIM : PANDOeR	Pas de HLB (surveillance : psylle observé)	HLB 70s, introduction des parasitoïdes Début nouvelle crise HLB en 2010 et 2015 alerte HLB par la DAAF	Pas de HLB Problème de chancre citrique Présence d'un psylle endémique (statut vis-à-vis HLB non connu) Chancre citrique
Projet cadre	RITA 971 EVA-TRANSFERT (2012-2014) PARADE HLB (2016-2018)	RITA 2012-2014 PROJET AGRUMES 2018 (pilote Cirad)	RITA GUYAFRUIT	Redynamisation de la production d'agrumes (CA974) Projet de détection HLB (ANSES, Euphresco)	Epidemiosurveillance : campagne de sensibilisation
Chef de projet	EVA-TRANSFERT : Cirad, IT2 (coordinateur technique) PARADE HLB : Assofwi	FREDON Martinique (pour partie production greffons CAC)	Bernard Dole (Responsable agrumes : Jean Guyot)		Ecophyto CIRAD CDep
Financements					
Année de démarrage du dispositif de production de plants d'agrumes	2014	2013 (FREDON Martinique, production greffons)	2014	Fin 2008	2017
Pilote du dispositif	IT2 et pépiniéristes		CIRAD		
Responsable(s) des introductions de matériel végétal	CIRAD	FREDON Martinique (agrément importation matériel végétal attendu pour 2018)	CIRAD	CIRAD	/
Responsable(s) de la	CIRAD, IT2	FREDON Martinique (pour pieds-mères	CIRAD	CIRAD	

LIVRABLE ATELIER MATERIEL VEGETAL :

DISPOSITIFS ET PROJETS D'APPUI A LA PRODUCTION DE PLANTS D'AGRUMES DANS LES DOM

	GUADELOUPE 971	MARTINIQUE 972	GUYANE 973	LA REUNION 974	MAYOTTE 975
conservation des plants mères d'agrumes		certifiés CAC)			
Responsable(s) de la multiplication des greffons d'agrumes	IT2, pépiniériste(s)	FREDON Martinique (pour greffons CAC)	CIRAD	Armeflhor	CDep
Responsable(s) de la diffusion des plants d'agrumes	Pépiniéristes (5 en 2017)	2/3 Pépiniéristes (Association de pépiniéristes A3P2FM)	0	2 Pépiniéristes	1 pépi
Type de certification	CAC (norme européenne) assuré par le FREDON 971 en délégation du GNIS-SOC	CAC	CAC	CAC	
Organisme certificateur	GNIS-SOC (Réfèrent : Hugues De Boisgrollier)	GNIS-SOC	GNIS-SOC	GNIS-SOC	
Année de la première certification	2016	2016	En cours	Fin 2008	
Echanges inter-DOM	IT2/Armeflhor en 2013 Séminaires AgroEcoDOM en 2016 et 2017	IT2/Armeflhor /FREDO N Martinique en 2013 Séminaires AgroEcoDOM en 2016 et 2017 IT2/pépiniéristes en 2016	IT2/CIRAD en 2017 Séminaires AgroEcoDOM en 2016 et 2017	IT2/Armeflhor en 2013 Séminaires AgroEcoDOM en 2016 et 2017	Séminaires AgroEcoDOM en 2016 et 2017
Forces	Forces : <u>Réactivité du RITA</u> 1 Variétés innovantes produits et testés par le CIRAD + partenaires Volonté des pépiniéristes Aides POSEI pour les pépiniéristes	Programme commun avec la Guadeloupe : évaluation de variétés innovantes Présence importante du parasitoïde	Fort intérêt de la collectivité territoriale de Guyane et des agriculteurs pour les agrumes Plusieurs pépiniéristes potentiels	Forces : Création d'un SOC local Agrément des pépiniéristes (2)	Forces :

LIVRABLE ATELIER MATERIEL VEGETAL :

DISPOSITIFS ET PROJETS D'APPUI A LA PRODUCTION DE PLANTS D'AGRUMES DANS LES DOM

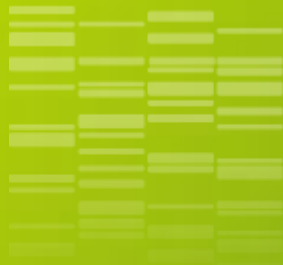
	GUADELOUPE 971	MARTINIQUE 972	GUYANE 973	LA REUNION 974	MAYOTTE 975
	MAEC vergers diversifiés		Surface de production en expansion continue		
Faiblesses	<p>Faiblesses : <u>Dynamique retombée au RITA 2</u> Retard SOC local Offre de plants > Demande (notamment professionnel) Pas d'accompagnement à la replantation Problèmes des foyers des particuliers</p>	<p>Campagne d'arrachage difficile Problème des foyers des particuliers</p> <p><i>Difficulté ans la mise en œuvre de la certification pour les pépiniéristes, lenteur dans la mise en œuvre du PDRM pour les investissements</i></p>	<p>Forte pression des déprédateurs (Fourmi manioc) et maladies</p> <p>Pa d'ITK définis pour la Guyane</p> <p>Production extensive peu entretenues (occupation foncière)</p>	<p>Faiblesses : Cohabitation des plants CAC et pas CAC Vieillesse des vergers d'agrumes Vieux vergers à l'abandon Pas d'entretien</p>	<p>Faiblesses : Manque d'opérateurs techniques</p>
Documents produits	<p>Cahier des charges pour la certification en Guadeloupe</p> <p>Procédure pour l'introduction des matériels végétaux agrumes provenant de l'INRA Corse</p>	<p><i>Manuel « Gestion d'une pépinière de greffons d'agrumes à la norme CAC »</i></p> <p><i>Cahier des charges de la production de greffons d'agrumes à la norme CAC</i></p>	<p>Divers documents sur les maladies et ravageurs (Chambre d'Agriculture, Biosavane)</p> <p>Etude filière (Guyane Consult)</p> <p>BSV Agrume (Chambre d'Agriculture)</p>	<p>Cahier des charges pour la certification à la Réunion</p>	

LIVRABLE ATELIER MATERIEL VEGETAL :

DISPOSITIFS ET PROJETS D'APPUI A LA PRODUCTION DE PLANTS D'AGRUMES DANS LES DOM

	GUADELOUPE 971	MARTINIQUE 972	GUYANE 973	LA REUNION 974	MAYOTTE 975
Référents DOM	Liliane PHANTHARANGSI (IT2) Raphaël MORILLON	Mylène ETIENNE (CA) Bénédicte GERVAIS (FREDON Martinique)	Jean GUYOT (Cirad) Antoine BERTON (CA - resp epidemio)	Ignace HOARAU (Armeflhor) Guillaume MARATCHIA (CA - epidemio agrumes) Dominique DESSAUW (Cirad)	Naoilou YAHAYA (CDep) Bryce BOUVARD (Lycée Coconi - resp epidemio)

DOCUMENT DE TRAVAIL



Inscription des variétés - matériel CAC

Réunion de coordination



Cadre réglementaire

Européen

DIRECTIVE 2008/90/CE DU CONSEIL du 29 septembre 2008
concernant la commercialisation des matériels de multiplication de plantes fruitières et des plantes fruitières destinées à la
production de fruits

DIRECTIVE D'EXÉCUTION 2014/96/UE DE LA COMMISSION du 15 octobre 2014

DIRECTIVE D'EXÉCUTION 2014/97/UE DE LA COMMISSION du 15 octobre 2014

DIRECTIVE D'EXÉCUTION 2014/98/UE DE LA COMMISSION du 15 octobre 2014

Français:

Arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'étiquetage, la fermeture et l'emballage des matériels de multiplication de plantes
fruitières et des plantes fruitières destinées à la production de fruits - Version consolidée au 10 mars 2017

Arrêté du 16 décembre 2016 relatif aux conditions auxquelles doivent satisfaire les matériels de multiplication des
plantes fruitières et les plantes fruitières qualifiées comme matériel CAC

Arrêté du 16 décembre 2016 relatif à l'enregistrement et aux obligations des fournisseurs de matériels de multiplication de
plantes fruitières et de plantes fruitières destinées à la production de fruits

Interprétation rapide pour matériel C.A.C

- ✓ On ne peut vendre du matériel destiné à la production fruitière au sein de l'UE (DOM-TOM compris) que si ce matériel est à minima certifié C.A.C

- ✓ Matériel C.A.C =
 - ✓ Inscrit sur une liste européenne (description et conformité variétale)
 - ✓ Respecte les règles sanitaires spécifiques (cf. arrêté du 16 décembre 2016)

- ✓ Cas où l'on sort du champ d'application :
 - Hors production fruitière, ex: ornement
 - Vente hors UE

- ✓ Au sein du périmètre, il existe des dérogations qui restent à retranscrire en droit français :
 - « - des essais ou à des fins scientifiques, ou
 - des travaux de sélection, ou
 - contribuer à la préservation de la diversité génétique »

extrait du chapitre 2, article 3, point 4 de la directive 2008-90-CE

- ✓ Les DOM sont concernés

C.A.C vs Certification fruitière

✓ Attention:

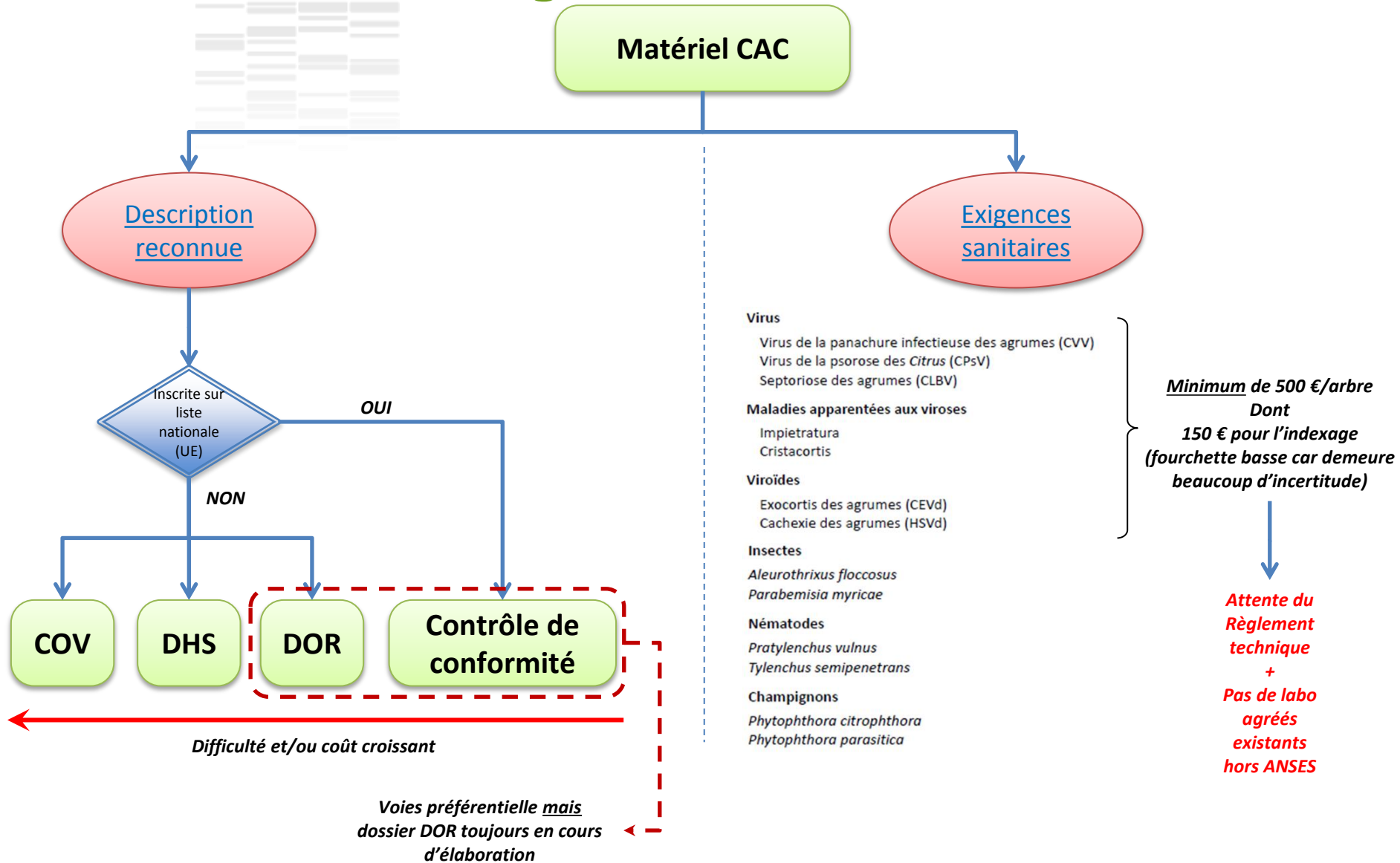
✓ certification C.A.C (*Conformité Agricole Communautaire*) ≠ certification fruitière :

Certification C.A.C	Certification fruitière
Démarche obligatoire	Démarche volontaire
Cahier des charges <i>a priori</i> moins lourd	Cahier des charges lourd nécessitant entre autre des installations spécifiques
<i>A priori</i> , pas de phylogénie précise mais « Art 5. ils sont issus d'une source identifiée de matériel »	Phylogénie précise et impérative (tout plant certifié descend <u>d'un seul PI, cf. règlement technique</u>)
Organisme de contrôle pas encore nommé (peut-être CTIFL, en discussions)	Organisme de contrôle = CTIFL
Règles précises en devenir	Nouveau règlement technique homologué par arrêté du 16 décembre 2016
Ouvre le droit <i>à priori</i> à une certification fruitière MAIS après avis de l'organisme certificateur si description suffisamment précise	Nécessite obligatoirement en amont : <ul style="list-style-type: none">- DHS- Ou COV- Ou DOR (non systématique car nécessite avis de l'organisme certificateur)

Interprétation rapide pour matériel C.A.C

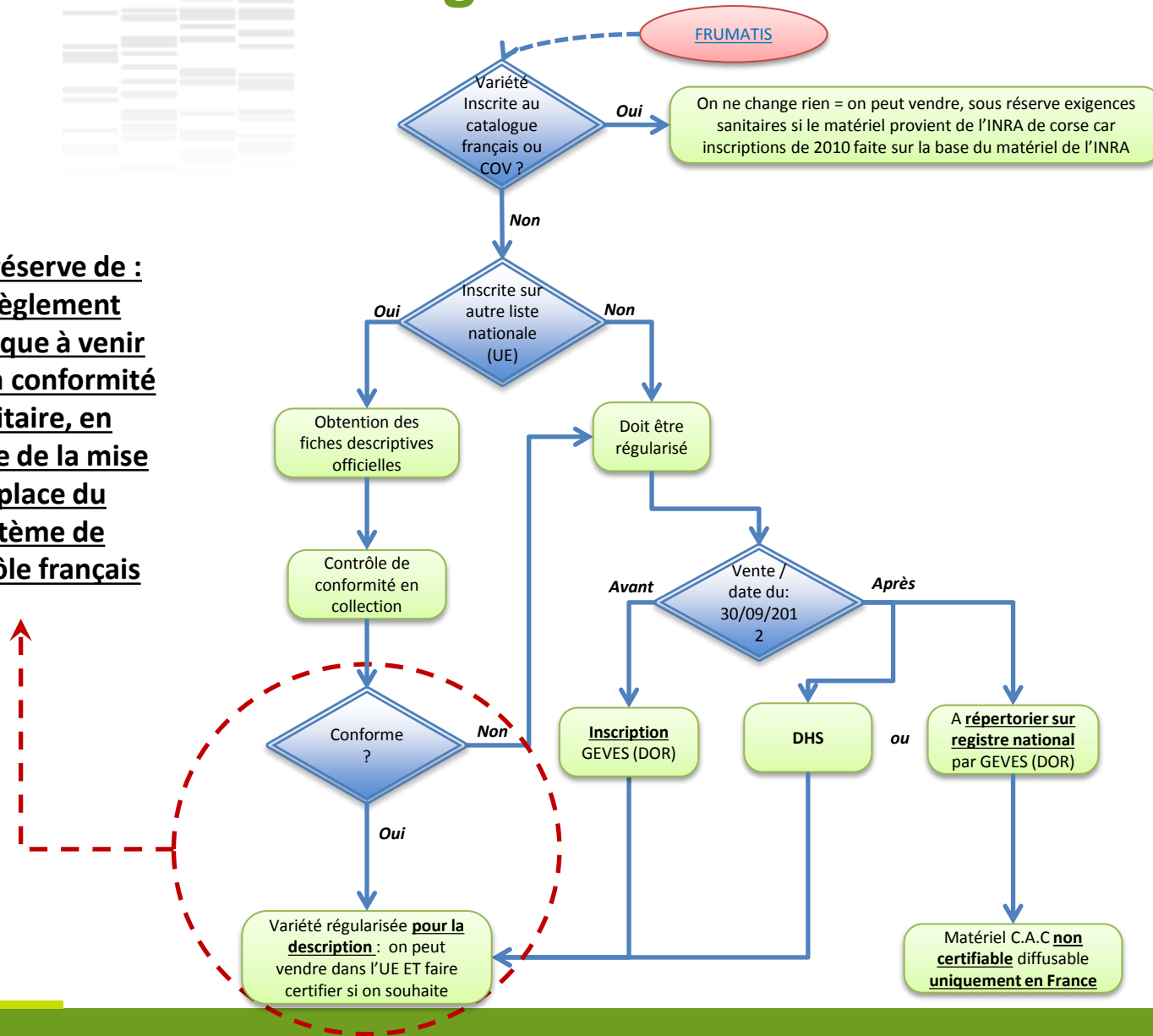
- ✓ Dates butoirs :
 - ✓ Entrée en vigueur officielle en Europe: **01/01/2017**
 - ✓ MAIS, nécessite une traduction complète en droit Français pour être applicable (+production d'un règlement technique + dossier d'inscription, etc.)
 - ✓ Processus en cour
 - ✓ Tolérance accordée car la réglementation n'est pas applicable pour le moment
 - ✓ Prévoir une mise en application effective sur notre territoire (**date indéterminée**).
 - ✓ Inscription sur la liste nationale (préalable à la certification C.A.C) et répertoire national gratuites initialement jusque fin 2018 mais repoussé
 - ✓ Objectif: inscrire un maximum de variétés le nécessitant avant cette date

Différents cas de figures:



Différents cas de figures:

Sous réserve de :
Du règlement technique à venir
et de la conformité sanitaire, en
attente de la mise en place du
système de contrôle français



Variétés du CRB Citrus d'ores et déjà inscrites

Genre	Espèce	Groupe	Nom de variété
Citrus	aurantium	Bigarades	MAROC_SG
Citrus	clementina hort. ex Tanaka	Clémentines	CAFFIN
Citrus	clementina hort. ex Tanaka	Clémentines	COMMUNE
Citrus	deliciosa Ten.	Mandarines	AVANA_TARDIVO_DI_CIACULLI_SG
Citrus	deliciosa Ten.	Mandarines	C54_4_4
Citrus	deliciosa Ten.	Mandarines	CLEMENDOR
Citrus	deliciosa Ten.	Mandarines	MÉDITERRANÉENNE
Citrus	limon (L.) Burm. f.	Citrons	FROST_EUREKA
Fortunella	margarita (Lour.) Swingle	Kumquats	MARUMI
Fortunella	margarita (Lour.) Swingle	Kumquats	NAGAMI
Citrus	medica L.	Cédrats	CORSICAN
Citrus	other	Tangelos	MINNEOLA_SG
Citrus	other	Tangelolo	WEKIWA_SG
Citrus	Paradisi Macfad.	Pomelos	OROBLANCO
Citrus	Paradisi Macfad.	Pomelos	STAR_RUBY
Citrus	reticulata Blanco x C. sinensis (L.) Osbeck	Tangors	ELLENDALÉ
Citrus	reticulata Blanco x C. sinensis (L.) Osbeck	Tangors	MURCOTT
Citrus	rootstock	Citranges	C_35
Citrus	rootstock	Citranges	CARRIZO_SG
Citrus	rootstock	Citrons	VOLKAMERIANA_SG
Citrus	sinensis (L.) Osbeck	Oranges	MORO_SG
Citrus	sinensis (L.) Osbeck	Oranges	NAVELINA_SG
Citrus	sinensis (L.) Osbeck	Oranges	NEWHALL_NAVEL
Citrus	sinensis (L.) Osbeck	Oranges	SALUSTIANA
Citrus	sinensis (L.) Osbeck	Oranges	VALENCIA_LATE_SG
Citrus	sinensis (L.) Osbeck	Oranges	VALENCIA_RHODE_RED
Citrus	sinensis (L.) Osbeck	Oranges	WASHINGTON_NAVEL_SG
Poncirus	trifoliata (L.) Raf.	Poncirus	KRYDER_SG
Poncirus	trifoliata (L.) Raf.	Poncirus	POMEROY_SG

TOTAL:
29 Accessions

Il est possible
qu'on doive
soumettre une
nouvelle fois
les dossiers
d'inscription
car description
peu précise

Variétés du CRB Citrus inscrites en UE

Nom	Effectifs en collectioi	Pays d'inscription
Bergamote Castagnaro	1	Italie
Bigarade Maroc SG	2	France
Cédrat Corsican	1	France
Cédrat Diamante	1	Italie
Cédrat Etrog	2	Italie
Chinois à grandes feuilles	1	Italie
Citrange C-32	2	Espagne
Citrange C-35	2	Espagne; France
Citrange Carrizo	3	Espagne
Citrange Carrizo SG	1	France
Citrange Troyer	6	Espagne
Citron Adamo	1	Italie
Citron Adamopoulos	1	Grèce
Citron Berna	1	Espagne; Grèce
Citron Cerza	1	Italie
Citron Eureka	3	Espagne; Italie
Citron Femminello	1	Italie
Citron Fino	1	Espagne
Citron Frost Eureka	1	Chypre; France; Grèce
Citron Interdonato	2	Grèce; Italie
Citron Lapithou	1	Espagne; Grèce
Citron Limoneira Lisbon BA	1	Grèce
Citron Lisbon	1	Espagne
Citron Lisbon Walker	1	Chypre; Grèce
Citron Meyer	3	Chypre; Italie
Citron Monachello	1	Italie
Citron panaché	1	Chypre
Citron Ponderosa Yuma	2	Grèce
Citron Santa Teresa	2	Espagne; Grèce
Citron Vakhalou	1	Espagne; Grèce
Citron Villafranca	1	Espagne; Grèce
Citron Zagara Bianca	1	Grèce
Citrumelo 4475	2	Chypre; Espagne
Clémentine Arrufatina *	1	Espagne
Clémentine Boufarik	4	Chypre; Grèce
Clémentine Bruno	1	Espagne
Clémentine Caffin	1	Espagne; France
Clémentine Commune 92	1	Espagne; France
Clémentine Commune 92	1	Italie
Clémentine Coynel	1	Chypre
Clémentine Esbal *	1	Espagne; Italie
Clémentine Guillermina	1	Espagne
Clémentine Hernandina *	1	Espagne; Italie
Clémentine Marisol	1	Espagne; Grèce; Italie
Clémentine Monreal	1	Italie
Clémentine Nules	5	Espagne; Grèce; Italie
Clémentine Orogrande	1	Espagne
Clémentine Oronules *	1	Espagne
Clémentine Oroval	3	Espagne; Italie
Clémentine Palazzelli	1	Espagne

Clémentine Tardia Villareal	1	Espagne
Clémentine Tardive de Janvier 2	1	Italie
Clémentine Tomatera 535	1	Espagne
Kumquat Marumi	2	France; Grèce
Kumquat Meiwa	1	Grèce
Kumquat Nagami	2	France
Lime Bearss	1	Espagne
Lime Mexicaine	2	Grèce; Italie
Lime Rangpur	3	Grèce
Mandarine Afouner *	1	Espagne
Mandarine Avana	3	Italie
Mandarine Avana apireno	2	Espagne
Mandarine Avana Tardivo di Ciaculli	1	Espagne; France; Grèce
Mandarine C-54-4-4	1	France
Mandarine Carvalho	2	Portugal
Mandarine Clemendor	1	France
Mandarine Cléopâtre SG	1	Chypre
Mandarine Encore	1	Croatie; Espagne; Grèce
Mandarine Fairchild	1	Espagne
Mandarine Fortune	1	Espagne; Grèce
Mandarine Fremont	1	Espagne; Grèce
Mandarine Honey	1	Espagne
Mandarine Kara	2	Espagne; Grèce
Mandarine Kinnow	2	Grèce
Mandarine Méditerranéenne	1	France; Italie
Mandarine Nova	2	Espagne; Grèce
Mandarine Page	1	Espagne; Grèce
Mandarine Pixie	1	Croatie; Espagne; Grèce
Mandarine Ponkan	2	Grèce
Mandarine Satsuma	1	Grèce
Mandarine Sunburst	1	Croatie; Espagne
Mandarine Wilking	1	Grèce
Orange Barnfield *	1	Espagne
Orange Cadenera	1	Espagne; Grèce
Orange Campbell Valencia	1	Chypre; Grèce; Italie
Orange Cara Cara Navel	2	Espagne
Orange Cram navel	1	Espagne
Orange Cutter Valencia	1	Grèce
Orange Don João	1	Portugal
Orange Doublefine Améliorée	1	Espagne
Orange Dream Navel*	1	Espagne
Orange Fisher Navel	1	Espagne; Grèce; Italie
Orange Hamlin	3	Espagne; Grèce
Orange Lane Late Navel	1	Espagne; Italie
Orange Madame Vinous	1	Grèce; Italie
Orange Maltaise blonde	2	Espagne
Orange Marrs early	2	Grèce
Orange Moro SG	1	Espagne; France; Grèce; Italie
Orange Navelate	2	Espagne; Grèce; Italie
Orange Navelina	3	Espagne; Grèce; Italie
Orange Navelina SG	1	France

Orange Newhall Navel	1	Espagne; France; Grèce; Italie
Orange Olinda Valencia	1	Grèce; Italie
Orange Parson Brown	1	Espagne; Grèce
Orange Pera	1	Espagne
Orange Pineapple	1	Espagne; Grèce
Orange Rica Navel Late *	1	Espagne
Orange Ruby	1	Grèce
Orange Salustiana	5	Espagne; France; Grèce
Orange Sanguinelli	2	Espagne; Italie
Orange Shamouti	1	Espagne
Orange Skaggs Bonanza Navel*	1	Chypre; Grèce
Orange Tarocco	3	Chypre; Espagne; Grèce; Italie
Orange Thomson Navel	1	Italie
Orange Valencia Late	4	Espagne; Italie
Orange Valencia Late SG	1	France
Orange Valencia Rhode red	1	France
Orange Washington Navel	4	Italie
Orange Washington Navel SG	1	Chypre; Espagne; France
Pamplemousse Chandler	1	Espagne
Pamplemousse deep Red	1	Espagne
Pamplemousse Pink	1	Espagne
Pomelo Duncan	1	Italie
Pomelo Flame	1	Espagne
Pomelo Foster	1	Grèce
Pomelo Frost Marsh	1	Grèce
Pomelo Henderson	1	Espagne
Pomelo Marsh	3	Chypre; Espagne; Italie
Pomelo Oroblanco *	1	France
Pomelo Ray Ruby	1	Espagne
Pomelo Redblush *	1	Chypre; Espagne; Grèce
Pomelo Rio Red	1	Espagne; Italie
Pomelo Shambar	1	Chypre; Grèce
Pomelo Star Ruby	1	Espagne; France; Grèce; Italie
Pomelo Thompson	1	Grèce
Poncirus Flying-dragon	5	Espagne
Poncirus Kryder SG	1	France
Poncirus Pomeroy SG	1	France
Poncirus Rubidoux	4	Chypre
Satsuma Clausellina	3	Espagne; Grèce
Satsuma Dobashi-Beni	1	Espagne
Satsuma Okitsu	1	Chypre; Espagne
Satsuma Owari	2	Chypre; Espagne; Grèce
Satsuma Saigon	1	Chypre
Tangelo Mapo	1	Espagne
Tangelo Minneola	1	Espagne
Tangelo Minneola SG	1	France; Grèce
Tangelo Orlando	2	Espagne; Grèce
Tangelo Seminole	1	Espagne
Tangelolos Wekiwa SG	1	France
Tangor Ellendale	4	Espagne; France
Tangor Kiyomi	1	Espagne
Tangor Murcott	1	Espagne; France
Tangor Ortanique	1	Espagne; Grèce
Volkameriana	3	France
TOTAL	235	

TOTAL: 235 Accessions

TOTAL à vérifier (pour conformité): 206 Accessions

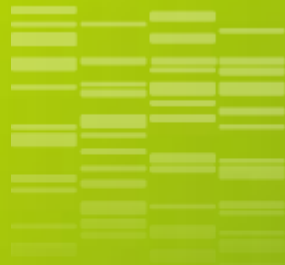
Variétés sélectionnées pour la vente

Accessions		
Bigarade Maroc SG	Lime Mexicaine	Orange Newhall Navel
Bergamote Castagnaro	Lime Tahiti	Orange Pineapple
Cédrat Corsican	Lime IAC-1	Orange Salustiana SG
Cédrat Diamante	Limequat Eustis	Orange Sanguinello Moscata Cuscuna
Cédrat Main de bouddha	Limequat Sans pépin	Orange Tarocco
Citrange C-35	Limettier Sans épine	Orange Tarocco Rosso
Citrange Carrizo SG	Mandarine Antillaise	Orange Trovita
Citrange Carrizo	Mandarine Avana Apireno	Orange Valencia Late SG
Citron Adamo	Mandarine Avana Tardivo di Ciaculli SG	Orange Valencia Rhode red
Citron Caviar	Mandarine Brickaville	Orange Washington Navel SG
Citron de Menton	Mandarine C-54-4-4	Pamplemousse Chandler
Citron Demre dickensiz	Mandarine Clemendor	Pamplemousse Pink
Citron Eureka	Mandarine Dancy	Pamplemousse Reinking
Citron Femminello	Mandarine Fairchild	Pomelo Duncan
Citron Frost eureka	Mandarine Fallglo	Pomelo Marsh
Citron Frost Lisbon	Mandarine Fortune	Mandarine Shekwasha
Citron Meyer	Mandarine Fremont	Pomelo Oroblanco ®
Citron Panaché	Mandarine Kara	Pomelo Oroblanco ®
Citron Santa Teresa	Mandarine RodeKing	Pomelo Redblush ®
Citron Villafranca	Mandarine King of Siam (attention pas vrai King)	Pomelo Ruby
Citron luminsciana	Mandarine Méditerranéenne	Pomelo Ruby Rose
Citrumelo 4475	Mandarine Page	Pomelo Star Ruby
Citrus junos SG	Mandarine Sunburst	Pomelo Sweety
Clémentine Caffin	Mandarine Temple	Poncirus Flying-Dragon
Clémentine Commune 92	Mandarine Temple (attention pas vrai temple)	Poncirus Kryder SG
Clémentine commune 535	Mandarine Willowleaf	Poncirus Pomeroy
Clémentine Esbal ®	Orange Boukhobza	Tangelo Jackson
Clémentine Nules	Orange Cara Cara Navel	Tangelo Minneola
Combava Kindia	Orange Fisher Navel	Tangelo Minneola SG
Kumquat Fukushu	Orange Hamlin	Tangelo Orlando
Kumquat Marumi	Orange lanelate	Tangelo Triumph
Kumquat Marumi	Orange Maltaise 1/2 Sanguine	Tangelolo weikiwa
Kumquat Nagami	Orange Maltaise Barlerin	Tangor Ellendale
Orangequat centennial	Orange Moro SG	Tangor Ellendale
Kumquat Meiwa	Orange Navelate	Tangor Murcott
Lime antillaise SG	Orange Navelina	Tangor Ortanique
Lime IAC-5	Orange Navelina SG	Volkameriana
		Yuzu

Type d'action	Total
Contrôle conformité	41
Inscription (DOR)	40
Refaire DOR	31
Total général	112

Actions à entreprendre:

		Responsable	Délais	remarques
En amont:				
1	Définir liste des variétés souhaitée en vue d'une valorisation fruitière	Filière	sept-17	
2	Définir des priorités au sein de cette liste	Filière	sept-17	
Variété sur catalogue d'un pays de l'UE :				
3	Obtention des fiches descriptives	INRA		Aide du GEVES, Descitions Grecques,coate, portugaise obtenues. Manque Espagne et Italie.
4	Vérification de la conformité en collection	INRA	sept-18	
Variété non inscrites dont la première vente < 30/09/2012 :				
5	Description selon les descripteurs du dossier DOR	INRA	Rentrée 2018	
6	Instruction du dossier DOR	INRA	Rentrée 2018	Le dossier n'existe pas encore (en cours d'élaboration)
7	Obtention de l'inscription	INRA	Avant fin 2018	
Variété non inscrites dont la mierième vente > 30/09/2012 :				
8	Définition d'une stratégie / variété (registre national ou DHS)			Pas de variété détenue par l'INRA dans ce cas
9	Description si inscription au registre (dossier DOR)			
9'	DHS			



Fin



F.Curck